



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 4367

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conclusions du rapport de du Haut Conseil de l'éducation. Selon le HCE, 40 % des enfants sortant du CM2 éprouvent des difficultés en ce qui concerne la lecture, l'écriture ou encore le calcul. Plus inquiétant encore, parmi ces élèves, on a estimé à 100 000 le nombre d'écoliers ne maîtrisant pas les compétences de base nécessaires à une scolarisation dans l'enseignement secondaire. Les professeurs des écoles accomplissent leur métier de manière admirable. Ceux-ci sont pleinement dévoués à leurs élèves et relèvent quotidiennement le défi d'enseigner des connaissances à des enfants avec plus ou moins de facilités. Seulement 1 000 postes d'enseignants ont été créés dans l'enseignement primaire pour répondre à la forte augmentation du nombre d'écoliers. Au-delà de la question des effectifs, l'enjeu réside dans l'enseignement à l'école maternelle, moyen de pallier les différences de niveau scolaire et d'origines sociales. La maternelle ne lisserait pas actuellement les disparités sociales alors que les premiers âges de la vie d'un enfant jouent un rôle essentiel dans sa vie scolaire future. Il lui demande ainsi quelle politique il entend mener pour épauler les efforts des professeurs des écoles et donner toutes les chances de réussite à nos écoliers.

Texte de la réponse

La réussite scolaire de tous les élèves est au coeur même du projet du socle commun de connaissances et de compétences. C'est la mission première de l'école primaire. Permettre à chaque enfant une première expérience scolaire réussie est l'objectif majeur de l'école maternelle. Les enseignants y ont le souci d'offrir à chaque enfant un cadre de vie et une organisation des activités qui favorisent son autonomie et lui laissent le temps de vivre ses premières acquisitions. L'école maternelle constitue le socle éducatif et pédagogique sur lequel s'appuient et se développent les apprentissages qui seront systématisés à l'école élémentaire. Le ministre a confié à M. Bentolila une commission d'évaluation et de préconisation sur l'école maternelle qui est mise en place depuis le 19 octobre 2007. Elle est chargée de traduire l'évolution des contenus de la maternelle dans les programmes de formation des enseignants. En outre, un groupe d'études « école maternelle » piloté par la DGESCO est chargé de rendre des conclusions au ministre de l'éducation nationale sur des pistes d'amélioration de son organisation. Au cours préparatoire, il convient de tout mettre en oeuvre pour que l'apprentissage de la lecture par chaque élève soit sûr et rapide : l'élève abordera les apprentissages propres au cours préparatoire en s'appuyant sur les compétences acquises à l'école maternelle, principalement celles visant la maîtrise de la langue. Les maîtres s'attacheront particulièrement, dès le début de l'année, à un apprentissage systématique du décodage et de l'identification des mots. Ils favoriseront l'accès à la compréhension des textes et à la production d'écrits par les élèves. Les programmes modifiés par l'arrêté du 12 avril 2007 fixent désormais les instructions qui s'imposent à tous. Des évaluations au début du CE1 et du CM2 permettent de repérer les enfants en grande difficulté d'apprentissage pour lesquels la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'école précise les moyens à mettre en oeuvre dans les écoles et les collèges. Les « programmes personnalisés de réussite éducative » (PPRE), sont un de ces moyens. Enfin, dans les secteurs les plus en difficulté, des moyens supplémentaires sont mis en oeuvre au titre de l'éducation prioritaire principalement pour les collèges et les

écoles relevant du dispositif « ambition réussite ». Les recteurs d'académie disposent des moyens nécessaires à la mise en oeuvre de la politique nationale à cet égard. C'est en effet la volonté de donner plus à ceux qui ont le plus besoin qui est à l'origine de la suppression des cours du samedi matin dans les écoles primaires. Les deux heures ainsi libérées vont permettre de proposer aux élèves qui connaissent des difficultés une aide vraiment personnalisée. Accueillis en petits groupes en dehors des horaires de classe collective, ils seront alors soutenus par les équipes pédagogiques. En outre, pour compléter ce dispositif, des stages de remise à niveau encadrés par des enseignants seront organisés au cours des vacances scolaires. La volonté d'aider ceux qui en ont le plus besoin se double d'un effort marqué pour favoriser la réussite des élèves. Celui-ci passe tout d'abord par la définition d'un nouvel horizon pour l'école primaire. Il est absolument inacceptable que 15 % des élèves de nos écoles soient en grande difficulté. Pour diviser ce chiffre par trois, le ministre de l'éducation nationale s'est fixé comme objectif que l'école se recentre sur ses missions fondamentales. Pour cela, il souhaite que les programmes scolaires soient réécrits afin de formuler le plus clairement possible les objectifs à atteindre. Il veut surtout qu'ils donnent une priorité absolue à l'apprentissage de la langue française tout au long de la scolarité primaire, car sa maîtrise est au principe de tous les autres apprentissages. Il est d'autant plus urgent d'agir que les résultats de l'enquête PIRLS vont prochainement montrer que les performances en lecture de nos élèves de CM1 sont inquiétantes. Elles placent en effet nos écoliers en queue de peloton européen, à égalité avec la Pologne et la Slovaquie, tout juste devant l'Espagne et la Belgique francophone.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4367

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5615

Réponse publiée le : 4 décembre 2007, page 7688